

Assurance OBSEQUES

Document d'information sur le produit d'assurance

Mutuelle Générale de Prévoyance – mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité, immatriculée en France sous le numéro SIREN 337 682 660



Produit : ASSURANCE OBSEQUES DG OBS_GAM1125

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit d'Assurance Garantie Obsèques est destiné à garantir le versement de prestations :
- en cas de décès.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les montants des prestations varient en fonction du niveau de garanties choisi et figurent dans le tableau de garanties.

LES GARANTIES SOCLES

- ✓ **Obsèques**
Allocation obsèques versée au bénéficiaire désigné ou, à défaut, aux bénéficiaire déterminés selon l'ordre défini dans le contrat d'assurance ou à un organisme funéraire.

LES GARANTIES EN OPTION

Le vœu funéraire

L'adhérent aura la possibilité de souscrire à une option lui permettant de choisir ses prestations funéraires : il aura le choix entre la crémation ou l'inhumation pour un montant de prestations globales allant de 3000 à 8000€.

L'ASSISTANCE

- ✓ **Assistance aux proches lors du décès** (aide à l'organisation des obsèques, rapatriement du corps ...)

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les événements intervenus en dehors de la période de validité du contrat.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

LES PRINCIPALES EXCLUSIONS

- ! Les faits de guerre civile et étrangère, d'émeutes, d'insurrections, d'attentats et d'actes de terrorisme, quels qu'en soient le lieu et les protagonistes, dès lors que l'adhérent y prend une part active.

LES PRINCIPALES RESTRICTIONS

Délai d'attente (stage) en cas de décès par maladie :

- ! Pour un montant entre 1 000 € et 3 000 € : 6 mois
- ! Pour un montant supérieur à 3 000 € : 6 mois supplémentaires sur la différence.

Adhésion recevable de 40 à 84 ans

- ! Montant de l'allocation limité à 3000 € dès 72 ans.

- ! **Option vœu funéraire recevable uniquement si allocation supérieure à 3000 €**